

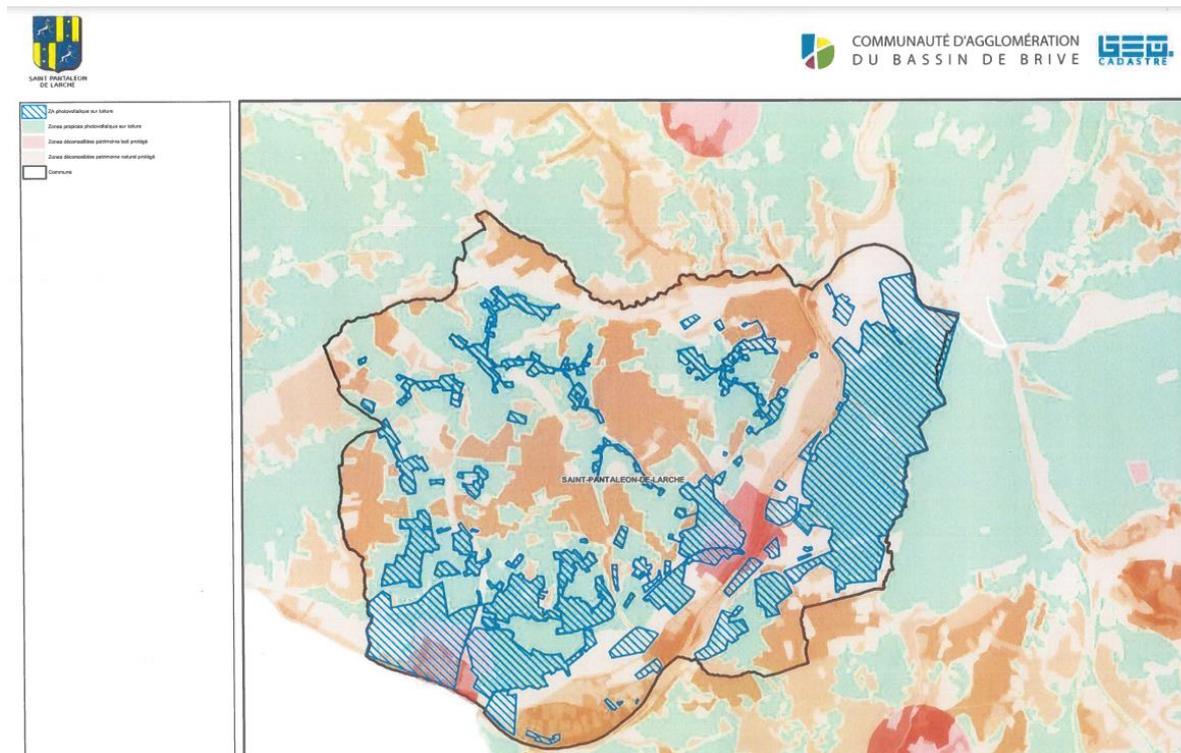
Saint Pantaléon de Larche, le 20 novembre 2023



COMMUNE DE
SAINT PANTALEON DE LARCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES – CONCERTATION AVEC LA POPULATION



Carte des zones d'accélération – Photovoltaïque en toiture

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - am.oumedjkane@outlook.fr
FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – fdurie@saintpantaleondelarche.fr

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables dans nos territoires, la loi APER du 10 mars 2023 invite les communes à définir des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables (ZAEnR).

Les zones ainsi définies ne sont pas exclusives, ainsi donc des projets peuvent être autorisés en dehors de ces zones. Une fois arrêtées, les zones d'accélération permettront d'accélérer certains délais pour l'instruction des projets.

Pour effectuer ce travail, la commune a bénéficié de la part de l'Etat, des informations disponibles sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables et de la part de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive d'un outil de cartographie.

La commune de Saint Pantaléon-de-Larche propose donc à cette concertation publique les cartes ZAEnR suivantes :

- Photovoltaïque en toiture
- Photovoltaïque sur ombrière
- Solaire thermique
- Hydraulique
- Méthanisation
- Réseau de chaleur
- Bois énergie
- Géothermie

Ces cartes sont consultables sur le site Internet de la commune :

<http://www.st-pantaleon-larche.correze.net/>

Onglet : Environnement-Urbanisme.

Chaque administré peut participer à la concertation en réagissant sur la boîte mail de la commune : mairie.st.pantaleon@orange.fr

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - am.oumedjkane@outlook.fr

FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – fdurie@saintpantaleondelarche.fr

Les cartes sont également consultables en mairie aux horaires habituels d'ouverture. Un registre de concertation est disponible à l'accueil pour recueillir les avis des administrés.

Le conseil municipal délibèrera sur ces cartes le 7 décembre 2023 en s'appuyant sur le résultat de la concertation et l'avis de la commission municipale du développement durable.

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - am.oumedjkane@outlook.fr

FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – fdurie@saintpantaleondelarche.fr